

Décision

Générale

colonial

Décision n° 180 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 180

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
3 février 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'examen oral de fin de cours des stagiaires d'administration comprendra trois séries d'épreuves qui se dérouleront en principe les 13, 14 et 15 février 1961 de 16h: 30 à 18 h. 30. Le jury de l'examen oral prévu dans la présente décision sera ainsi composé : Président : Monsieur le Chef de Territoire ; Vice-Président Monsieur le Vice-Président du Conseil de Gouvernement , Secrétaire: Monsieur le directeur des Cours, auxquels s'adjoindront comme membres : — le 13 février: MM. Roux, Nayral de Puybusque, Coindard et Peteul (épreuves juridiques) ; — le 14 février : MM. Chauvin, Morin, Bluzat et Duc (épreuves politiques et économiques) ; le 15 février : MM. Berthoumieu, Prévot, Derenty et Orio(épreuves techniques). Le jury attribuera une note générale pour chaque série d'épreuves.se décomposant comme suit : Président 30 X 1 — 30 Vicé-Président 30 X 1 — 30 Membres 10: X 4 — 40 TOTAL 100 Une cote unique de présentation de 0 à 20 sera donnée aux candidats'par le Directeur des Cours portant à 320 points le total général de l'examen oral.